Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 031-213101876-20230406-2023_069-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents : Mmes BEAUFORT, BOBO, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON et STEMER MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC	Séance du **6 avril 2023** Acte n° **2023-069**
Absent(s) représenté(s) : Mme BRUN a donné procuration à M. BAË Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme RIPOLL Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE M. CHOUARD a donné procuration à M. BRIANTAIS M. LERAT a donné procuration à M. CANILLO	**Conseillers en exercice :** 33
Absent(s) : /	**Conseillers présents :** 26
Secrétaire de séance : M. GAUTHIER Jean	**Date de la convocation :** 29 mars 2023
Thème : 4.2 – PERSONNEL CONTRACTUEL	
Objet : Création de postes contractuels - service entretien	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23.1,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

M. SÉVERAC Philippe, Premier Adjoint délégué au secteur "Ressources Humaines et Dialogue Social", expose au Conseil Municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi, M. SÉVERAC Philippe, suite à la fin de plusieurs contrats et au vu des besoins du service, propose au Conseil Municipal, de créer deux contrats d'accroissement temporaire d'activité, à temps complet :

- 2 Contrats d'Accroissement Temporaire d'Activité d'une durée de 3 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2023

Ce dossier a été soumis à la commission du personnel du 20 mars et au Comité Social Territorial du 29 mars 2023.

Entendu l'exposé de M. SÉVERAC Philippe, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : approuve la création des contrats tels que décrit ci-dessus.

ARTICLE 2 : dit que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade cité ci-dessus.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

.../...

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 031-213101876-20230406-2023_069-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 avril 2023 – acte n° 2023-069 – page 2/2
Thème :	4.2 – PERSONNEL CONTRACTUEL
Objet :	Création de postes contractuels - service entretien

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 6 avril 2023.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
GAUTHIER Jean

Délibération publiée sur le site Internet de la collectivité le 14 AVR. 2023

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 6 avril 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 14 AVR. 2023